

# Les différences dans les jugements d'orchidées

## Huitième partie: Les jugements AOS des orchidées et les autres prix pour les plantes.

Michel Tremblay

Dans ce dernier chapitre, je traite des autres certificats qui peuvent être émis par la Société américaine des orchidées, en l'occurrence les CHM, CBR, JC, AQ et AD, ce qui terminera aussi la partie concernant tous les certificats possibles.

Le CHM et le CBR sont des prix botaniques qui sont attribués exclusivement à des espèces ou des hybrides naturels. Personnellement, ces deux distinctions sont des mentions que je considère d'une grande valeur et je suis toujours fier en tant que juge de participer à l'équipe qui décerne ces distinctions. En effet, elles sont remises à des espèces ou des hybrides naturels d'orchidées et cela permet souvent de reconnaître une nouvelle espèce ou une sous-espèce qui n'a jamais été présentée à des juges de l'AOS. Le monde de l'orchidophilie s'enrichit donc de nouvelles connaissances sur des espèces peu ou pas encore reconnues et on jette une base pour d'autres reconnaissances ultérieures.

Le JC peut être donné à une espèce ou un hybride.

Le AQ est accordé pour un groupe de plantes d'un même croisement.

Le AD se donne à une plante ou à plusieurs d'un même croisement.

Signification des lettres CHM, CBR, JC, AQ et AD.

**CHM** est l'acronyme anglais pour «Certificate of Horticultural Merit», se traduisant en français par le terme «Certificat de mérite horticole».

Les lettres **CBR** signifient en anglais «Certificate of Botanical Recognition», dont la traduction française est «Certificat de reconnaissance botanique».

En ce qui a trait au **JC** pour «Judges Recommendation» en anglais, on peut traduire par le terme «Recommandation des juges».

L'acronyme **AQ** veut dire en anglais «Award of Quality», se transformant en français par le terme «Prix de qualité».

Il reste le terme **AD** pour «Award of Distinction», la meilleure traduction demeurant «Prix de distinction».

**Formulaire de pointage pour un Certificat de mérite horticole (CHM).**

Selon le manuel de procédures de l'AOS, les critères d'attributions d'un CHM sont les suivants:

*Prix remis à un cultivar d'une espèce, d'une sous-espèce ou d'un hybride naturel qui présente des caractéristiques remarquables contribuant à l'aspect horticole du monde de l'orchidée.*

L'aspect horticole devient le facteur le plus important pour qu'une orchidée se mérite cette distinction. Cela pourrait signifier une très belle fleur que l'on voudra soit reproduire, soit se servir en hybridation pour créer des plantes charmantes pour l'horticulture; ou une plante d'une floribondité intéressante; ou même, à l'extrême, un feuillage décoratif qui plaira beaucoup. Il y a plusieurs raisons pour des besoins relatifs à l'horticulture.

Il faut que le plant exposé soit présenté au complet. C'est donc dire que les juges n'acceptent pas une partie de la plante, tel que seulement une inflorescence. La plante et les fleurs qui sont pré-



*Gongora ecornuta*  
Sugar'n Spice' CHM 84 pts

sentées aux juges doivent être en bonne condition. Le nombre de fleurs doit être suffisant pour permettre aux juges de mesurer le mérite horticole.

Un CHM peut être attribuée plus d'une fois à une espèce d'un même Genre, à la condition que le plant possède des caractéristiques significativement désirables et différentes des autres espèces déjà primées.

Les caractéristiques distinctives de la plante doivent être clairement notées dans la description de la plante sur le certificat, tout comme ses mensurations ainsi que son pays d'origine, qui doit être identifié lorsque cela est possible.

Ce prix est attribué provisoirement à la plante, c'est-à-dire jusqu'au moment de la confirmation de son identité par le SITF; le SITF est un service offert sans frais par l'AOS pour confirmer l'identité officielle de l'espèce. L'acronyme SITF signifie «Species Identification Task Force», en traduction libre «Groupe pour l'identification des espèces

d'orchidées». C'est le Centre de jugement qui a donné le prix qui a la responsabilité d'envoyer les informations nécessaires au SITF et aussi de gérer le retour auprès du propriétaire de la plante, lors de la réception de la confirmation de l'identité par le SITF. Après cette étape, le prix ne sera plus provisoire et les démarches d'enregistrement auprès de l'AOS se poursuivent. Il arrive fréquemment que le SITF confirme l'identité de la plante sous un autre nom que celui sous lequel elle avait été présentée aux juges; ces derniers devront alors faire un exercice d'analyse pour confirmer, modifier ou infirmer le prix.

Le formulaire reproduit ici-bas sert aux juges pour l'attribution de ce prix. Trois critères sont évalués par les juges :

1. Caractéristiques de la fleur (Flower Characteristics) : la forme pour un maximum de 12 points; la couleur pour un maximum de 12 points; et la grosseur pour un maximum de 12 points;

2. Caractéristiques de la plante (Plant Characteristics) : la robustesse (grosseur et vigueur) pour un maximum de 12 points; la condition de la plante au niveau de sa culture pour un maximum de 12 points; et la floribondité pour un maximum de 12 points;

3. Autres caractéristiques (Other Characteristics) : attrait esthétique ou, en d'autres mots, le charme de la plante pour un maximum de 28 points.

Le total des points possible est de 100; pour se mériter le prix, la moyenne des scores des juges doit être de 80 points ou plus avec un écart de pas plus de six

points entre le plus bas et le plus haut pointage total des juges.

Il est important de spécifier que le nom de clone attribué à l'espèce méritante et la mention CHM demeurent permanents et suivront le plant original et toutes ses divisions en tout temps.

Un CHM ne peut être remis en même temps qu'un CBR.

**American Orchid Society Judging  
SCORE SHEET for HORTICULTURAL MERIT**

Place \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Entry No. \_\_\_\_\_

Plant Name \_\_\_\_\_

Clonal Epithet \_\_\_\_\_

	Scale of Points	Points Scored
<b>Flower Characteristics</b>		
Form	12	_____
Color	12	_____
Size	12	_____
<b>Plant Characteristics</b>		
Robustness (size, natural vigor)	12	_____
Condition (culture)	12	_____
Floriferousness	12	_____
<b>Other Characteristics</b>		
Aesthetic appeal	28	_____
<b>Total Points</b>	<b>100</b>	<b>_____</b>

General Remarks: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Signature of Judge  
 \_\_\_\_\_

**Formulaire de pointage pour un Certificat de reconnaissance botanique (CBR).**

La description des critères d'attribution pour un Certificat de reconnaissances botanique se retrouve aussi dans le Manuel de procédures de l'AOS. Voici les termes :

Prix attribué à une espèce, une sous-espèce ou un hybride naturel n'ayant préalablement reçu aucune autre distinction de l'AOS; cette plante doit être digne de mention à cause de sa





*Stelis humilis* 'Jardin Botanique de Montréal' CBR

rareté, sa nouveauté et sa valeur éducative.

Contrairement à ce qui est mentionné plus haut pour un CHM, la plante n'a pas besoin de posséder de valeur horticole; c'est ce qui fait la différence entre un CBR et un CHM.

Il faut que le plant exposé soit complet. C'est donc dire qu'on n'accepte pas une partie de la plante, tel qu'une inflorescence.

Comme vous pouvez le constater sur l'exemplaire du formulaire représenté ci-après, il n'y a aucun pointage qui est attribué par les juges. Ce prix est accordé par un vote en faveur, oral ou à mains levées, d'au moins les deux tiers de l'équipe des juges ayant évalué la plante. Tous les juges de l'équipe doivent signer le formulaire.

Ce prix est attribué provisoirement à la plante, c'est-à-dire

**American Orchid Society Judging  
SHEET for BOTANICAL RECOGNITION**

Awarded to previously unawarded species or natural hybrids deemed worthy of recognition because of rarity, novelty and educational value. No award of any kind may have been previously made to the species as a taxon. No point score is used but the award shall be granted only by the affirmative vote of at least two-thirds of the judging team assigned.

Place \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Entry No. \_\_\_\_\_

Plant and clonal epithet \_\_\_\_\_

**RECOGNIZED FOR:**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

**Signature of Judges**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

jusqu'au moment de la confirmation de son identité par le SITF; le SITF est un service offert sans frais par l'AOS pour confirmer l'identité officielle de l'espèce.

L'acronyme SITF signifie «Species Identification Task Force», en traduction libre «Groupe pour l'identification des espèces d'orchidées». C'est le Centre de jugement qui a donné le prix qui a la responsabilité d'envoyer les informations nécessaires au SITF et aussi de gérer le retour auprès du propriétaire de la plante, lors de la réception de la confirmation de l'identité par le SITF. Après cette étape, le prix ne sera plus provisoire et les démarches d'enregistrement auprès de l'AOS se poursuivent. Il arrive fréquemment que le SITF confirme l'identité de la plante sous un autre nom que celui sous lequel elle avait été présentée aux juges; ces derniers devront alors faire un exercice d'analyse pour confirmer le prix.

Une description complète de la plante doit être reproduite sur le formulaire. Elle doit comprendre les mesures de la plante et son pays d'origine, s'il est connu.

Il est important de spécifier que le nom de clone attribué à l'espèce méritante et la mention CBR demeurent permanents et suivront le plant original et toutes ses divisions en tout temps.

Un CBR ne peut être remis en même temps qu'un CHM.

**Formulaire de pointage pour un Certificat de recommandation des juges (JC).**

Le Certificat de recommandation des juges (JC) est un prix qui est assez rarement accordé. En effet, il n'y en a que quelques-uns qui sont remis à chaque année par les juges de l'AOS.

Selon le Manuel de procédures de l'AOS, ce prix est accordé selon les critères suivants :

**American Orchid Society**  
**SHEET for JUDGES' COMMENDATION**

Awarded to orchid plants or flowers, individually or in groups, which in the opinion of the judges have some notable quality which they are unable to score.

Place \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Entry No. \_\_\_\_\_

**COMMENDED FOR:**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Signature of Judges*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Prix remis à des fleurs ou des plantes, présentées individuellement ou en groupe, pour une caractéristique distinctive ou un aspect historique ou d'une importance telle que dans l'opinion des juges cela doit être digne d'être reconnu. La caractéristique particulière qui justifie cette reconnaissance doit être mentionnée. Le prix est remis par un vote



Phal. Vio Vio 'Pussy Cat' JC

en faveur d'au moins 75% des juges de l'équipe.

Dit en d'autres mots, ce prix est remis à une plante ou un groupe de plantes pour une qualité particulière, mais où la plante ou le groupe de plantes ne peut se situer dans aucune autre mention de l'AOS.

Il est important de spécifier que le nom de clone attribué à l'espèce méritante et la mention JC demeurent permanents et suivront le plant original et toutes ses divisions en tout temps.

Le formulaire que vous voyez ci-haut vous révèle qu'il n'y a pas de pointage, car le prix est attribué lors d'un vote en faveur à moins levées d'au moins 75 % des juges de l'équipe qui évalue la situation. Tous les juges de l'équipe doivent signer le formulaire.

**Formulaire de pointage pour un Prix de qualité AQ).**

Le Prix de qualité est très difficile à obtenir à cause d'un coefficient de difficultés élevé pour y parve-

nir. Donc, il se fait rare.

Le Manuel de procédure de l'AOS décrit comment obtenir cette mention en ces termes :

*Prix attribué une seule fois à un croisement, résultat de l'union de deux clones spécifiques (hybrides ou espèces), à un exposant qui en présente un groupe d'au moins douze clones différents ou ses inflorescences, et dont le résultat représente globalement une amélioration par rapport aux parents. De plus, au moins un des cultivars exposés doit recevoir ou avoir déjà reçu un Prix de qualité (HCC, AM ou FCC). Le prix doit être remis unanimement par l'équipe de juges, sans pointage. Si le proprié-*

**American Orchid Society**  
**SHEET for AWARD OF QUALITY**

Awarded once to a cross, exhibited by a single individual as a group of not fewer than 12 different clones or the inflorescences thereof, of a raised species or hybrid when the result is sufficient improvement over the former type. One or more cultivars exhibited must receive, or have received, a flower quality award. (Cultivar name not required.)

Place \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Entry No. \_\_\_\_\_

Hybridizer \_\_\_\_\_

Name of plant \_\_\_\_\_

Parentage \_\_\_\_\_

x \_\_\_\_\_

Recognized for \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

*Signature of Judges*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

taire des plantes et le créateur du croisement sont différents, les deux personnes reçoivent un certificat. Dans un tel cas, il n'y a pas de nom de clone.

La photo ici-bas vous illustre très bien la situation: les 12 sujets obtenus des mêmes parents.

Formulaire de pointage pour un





*Dendrobiums culture nouvelle direction en hybridation.*

### Prix de distinction (AD).

Le Prix de distinction (AD) est la mention AOS la plus rare, ses critères pour le mériter étant vraiment difficiles. Statistiquement parlant, cette mention est remise moins d'une fois par année par l'ensemble des Centres de jugement AOS, cela décrivant bien sa rareté.

*Le groupe de plantes peut appartenir à une ou plusieurs personnes. Le prix doit être remis unanimement par l'équipe de juges, sans pointage. Si le propriétaire de la plante ou des plantes et le créateur du croisement sont différents, les deux personnes reçoivent un certificat. Dans un tel cas, il n'y a pas de nom de clone.*

Le Prix de distinction est gé-

néralement remis à une ou des plantes d'un croisement difficile à réaliser et qui révèle des caractéristiques particulières appartenant aux deux parents. En voici un exemple : Phalaenopsis San Shia Appenda AD/AOS montré dans la photo un peu plus haut, décerné le 13 octobre 2013 à Cincinnati et le résultat du croisement du Phalaenopsis appendiculata par Phalaenopsis pulcherrima. Les juges ont reconnu la nouveauté par ce croisement difficile à réaliser. Sur la photo ci haut, vous constaterez que Phalaenopsis appendiculata a transmis la caractéristique de la miniaturisation des plants et des fleurs tout en amplifiant toutes les qualités des fleurs de chacun des deux parents.

Contrairement au Prix de qualité (AQ), il n'y a pas de nombre minimal de plantes qui est requis. Le critère de nouveauté devient très important, pour ne pas dire essentiel.

**American Orchid Society**  
**SHEET for AWARD of DISTINCTION**

Awarded once to a cross, exhibited individually or collectively, representing a worthy new direction in breeding.  
 (Cultivar name not required.)

Place \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_ Entry No. \_\_\_\_\_

Hybridizer \_\_\_\_\_

Name of Grex \_\_\_\_\_

Parentage \_\_\_\_\_

x \_\_\_\_\_

Recognized for \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Signature of Judges \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_



Phalaenopsis. San Shia Appenda AD